DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Communauté d'agglomération Aunis Atlantique

PLUiH PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE NUAILLÉ D'AUNIS

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° NUA1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		

CONCEPTION
3 rue Jean Mermoz – urbanistes et architecte
17 Impasse Roc-au, 79260 LA CRECHE

DESSIN
MAGEO Cartographie
10 TER Avenue de Genève, 74000 ANNECY

FOND CADASTRAL
Edition cartographique n°3 du 07/05/2021
Droits de l'Etat réservés
Diffusion www.cadastre.gouv.fr
MAJ bâti cadastral
février 2021

Légende

ZONES URBAINES

- U : Zone urbaine
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipement
- UT : Zone urbaine à vocation touristique

ZONES A URBANISER

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle

ZONES AGRICOLES

- A : Zone agricole
- Aenr : Zone agricole de développement préférentiel pour les énergies renouvelables
- Ap : Zone agricole protégée

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- NE : Zone d'équipements à vocation naturelle

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- OAP sectorielle simple
- Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisières urbaines à protéger
- Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zone fréquemment inondée
- Zone exceptionnellement inondée
- Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Haie à créer au titre de l article L113-1 du code de l'urbanisme
- Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Local commercial protégé au titre de l'article L151-16 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

HABILLAGE DU PLAN

- Limite communale des communes du PLUi (source cadastre)

0 150 300 m

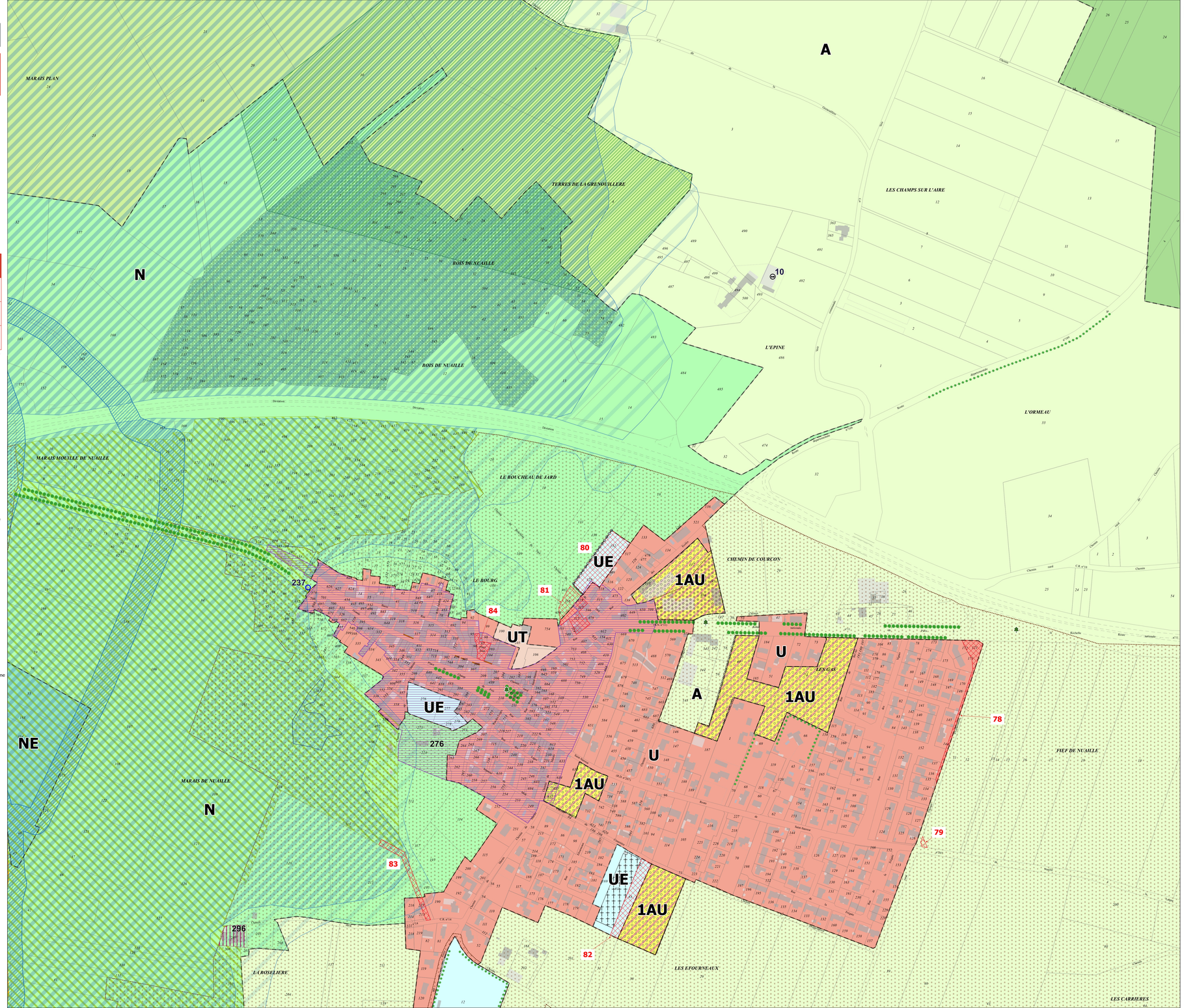

Emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise	Commune
78	Aménagement de voirie	Commune de NUAILLE-D'AUNIS	1483 m²	NUAILLE D'AUNIS
79	Elargissement voie	Commune de NUAILLE-D'AUNIS	101 m²	NUAILLE D'AUNIS
80	Batiments communaux	Commune de NUAILLE-D'AUNIS	3985 m²	NUAILLE D'AUNIS
81	Création d'une voirie	Commune de NUAILLE-D'AUNIS	2270 m²	NUAILLE D'AUNIS
82	Extension du cimetière	Commune de NUAILLE-D'AUNIS	2217 m²	NUAILLE D'AUNIS
83	Fossé surverse pluvial	Commune de NUAILLE-D'AUNIS	1286 m²	NUAILLE D'AUNIS
84	Acquisition du Querreux	Commune de NUAILLE-D'AUNIS	639 m²	NUAILLE D'AUNIS

Changement de destination autorisé

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
10	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme	non renseigné	NUAILLE D'AUNIS

Patrimoine

N°	Libellé	Commune
276	Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	NUAILLE D'AUNIS
296	Site bati remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	NUAILLE D'AUNIS

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
237	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Cabane du vagabond	NUAILLE D'AUNIS